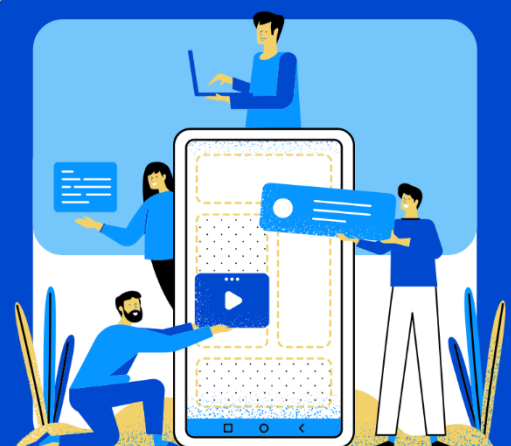


APPEL A PROJETS « COVID-19 »

Appel à projets Covid-19

Solutions numériques
face à la crise

Du 9 au 15 Avril 2020



CLOTURE DE L'APPEL A PROJETS

Les propositions de projets doivent être déposées par mail à l'adresse indiquée ci-dessous impérativement avant la clôture de l'appel :

LE MERCREDI 15 AVRIL 2020

CONTACT

Direction des Filières Numériques
et du Très Haut Débit

economie.numerique@collectivitedemartinique.mq

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROPOSITIONS

CONTEXTE

Le 31 décembre 2019, les premiers cas suspects de patients atteints d'une pneumonie d'étiologie inconnue sont signalés dans la ville de Wuhan, en Chine (environ 11 millions d'habitants). Le foyer initial serait lié au marché de Huanan Seafood, vendant du poisson et des fruits de mer mais aussi d'autres animaux vivants et morts.

L'agent pathogène est un nouveau coronavirus, appelé SARS-CoV-2. Sa découverte est annoncée officiellement le 7 janvier 2020 par les autorités sanitaires chinoises et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Deux jours plus tard, le 9 janvier 2020, un premier décès est signalé par les autorités chinoises. La transmission interhumaine du virus est officiellement confirmée par l'OMS le 23 janvier 2020.

La situation épidémiologique peut être suivie en permanence sur le site de Santé Publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr>

Le 12 et 13 février 2020, des experts internationaux dans le domaine de la santé se sont réunis au siège de l'OMS à Genève pour évaluer le niveau actuel des connaissances sur la nouvelle maladie à coronavirus 2019 (COVID-2019), repérer les lacunes et définir des priorités de recherche immédiates.

Le 26 février 2020, la France annonce son premier patient décédé à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris. Il s'agit d'un enseignant dans l'Oise âgé de 60 ans qui ne s'était jamais rendu dans une zone d'exposition à risque⁶⁴.

Le 5 mars 2020, l'Agence Régionale de Santé confirme la prise en charge de deux premiers cas de Coronavirus en Martinique.

Le 16 mars 2020, le Président de la République annonce des mesures de confinement jusqu'au 31 mars 2020, les déplacements hors du domicile sont interdits sauf cas dérogatoire. La Martinique connaît son premier décès lié au Coronavirus.

Le 27 mars 2020, le Premier ministre Edouard Philippe annonce le renouvellement de la période de confinement contre le coronavirus pour deux semaines à compter de mardi, soit jusqu'au 15 avril.

Le 29 mars 2020, ce sont 111 cas de COVID-19 qui sont confirmés en Martinique par l'ARS, dont 12 hospitalisés en réanimation. Quatre décès sont à déplorer sur le territoire.

OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Dans le cadre de la gestion de la crise du covid-19, la Collectivité Territoriale de Martinique accompagne l'émergence de solutions numériques innovantes répondant aux besoins de la population. L'écosystème start-up martiniquais s'organise et fait preuve de résilience dans cette crise, la CTM souhaite accompagner ces initiatives et projets opérationnels immédiatement.

L'objectif de cet appel à projets est d'identifier les solutions numériques opérationnelles immédiatement dans le cadre de la gestion de la crise du covid-19, et d'apporter une aide immédiate aux structures qui portent ces solutions afin de les déployer sur l'ensemble du territoire.

Parmi les priorités identifiées par la Collectivité de Martinique, le présent appel concerne principalement les thématiques suivantes :

- **Risque sanitaire**
 - Téléconsultation et système numérique permettant le désengorgement du CHU et du 15 dans le cadre du dépistage
 - Création via les outils numériques de matériel sanitaire
 - Outil numérique d'information de la population
 - Autres solutions numériques réduisant le risque sanitaire

- **Réseau de distribution et livraison**
 - Plateforme numérique visant l'approvisionnement de la population à travers la livraison (exemple : circuit court)
 - Application et autres système de mutualisation de livraison de première nécessité (pharmacie etc.)
 - Opération spécifique à destination des séniors
 - Autres outils numériques favorisant le respect des règles sanitaires dans le cadre de la livraison ou du drive.

- **Continuité des entreprises/ Médiation numérique**
 - Déploiement local de solution de télétravail auprès des TPE/PME martiniquaises
 - Opérations groupées d'accompagnement aux usages numériques
 - Autres outils numériques favorisant la continuité des entreprises

- **Bien-vivre le confinement**
 - Déploiement de solutions numériques visant l'apprentissage, l'entretien physique ou l'apport culturel
 - Solutions numériques d'entraide et de solidarité
 - Autres solutions numériques améliorant le confinement des martiniquais

DEPOT DE LA PROPOSITION DE PROJET

QUI PEUT DEPOSER UNE PROPOSITION ?

Compte-tenu du caractère accéléré de l'appel, une proposition est enregistrée par un **coordinateur ou une coordinatrice qui dépose au nom d'un groupe, d'une équipe ou d'un consortium.**

Lorsque la proposition est sélectionnée pour financement, la CTM contractualise avec le coordinateur ou la coordinatrice à travers une convention encadrant le projet. **Le coordinateur ou la coordinatrice doit donc s'assurer avant le dépôt de la proposition de l'engagement de son établissement** à valider la proposition qui sera, le cas échéant, financée.

Sont éligibles au présent appel, les associations, les entreprises et plus globalement, toutes les formes juridiques (coopératives, groupements etc.) hors collectivités.

CONTENU DU DOSSIER DE DEPOT

La proposition de projet comprend :

- Formulaire type à compléter
- Annexes documentant la demande (CV, présentation, visuels etc.)

IMPORTANT

Aucun élément complémentaire ne pourra être accepté après la clôture de l'appel à projets dont la date est indiquée page 1 du présent document.

Les coordinateurs ou coordinatrices des propositions recevront un accusé de dépôt par courrier électronique au moment de la clôture de l'appel à projets. L'accusé de dépôt envoyé par la CTM ne constitue pas un document contractuel d'éligibilité.

ÉLIGIBILITE

La vérification de l'éligibilité est réalisée par les services de la CTM sur la base des informations et des documents envoyés à la date et heure de clôture. Pour les analyses d'éligibilité, les informations saisies sur le dossier type prévalent sur celles présentes sur les annexes potentielles si ces deux sources d'informations s'avéraient non concordantes. Les propositions considérées comme non éligibles ne pourront pas faire l'objet d'un financement de la Collectivité Territoriale de Martinique.

La proposition est **éligible** si elle satisfait l'ensemble des conditions ci-dessous :

- la proposition doit être envoyée à la date et heure de clôture communiquée. Aucun document n'est accepté après ces dates et heure. Aucune modification de données ne sera possible après ces date et heure.
- la proposition prévoit **un seul bénéficiaire de l'aide** et ce même si elle est déposée au nom d'un consortium. Cette aide sera gérée par l'établissement de la coordinatrice ou du coordinateur.
- le projet est opérationnel actuellement, dans le cadre de la crise Covid-19.

Les propositions sont inéligibles si plusieurs propositions sont déposées par un même coordinateur dans le cadre de cet appel.

Les propositions peuvent être inéligibles si elles sont considérées par la CTM comme semblables à en tout ou partie à une autre proposition déposée à un appel en cours d'évaluation à la CTM (tout appel à projets confondu, toute étape d'évaluation confondue)

FORMULAIRE

Les informations suivantes sont à saisir à partir du formulaire type :

- Identité de la proposition
- Identification de chaque partenaire
- Identification du coordinateur ou de la coordinatrice dont l'établissement sera bénéficiaire de l'aide
- Résumé du projet **non confidentiel**, en français

ENGAGEMENTS DES DEPOSANTS

Chaque coordinateur ou coordinatrice sollicitant une subvention s'engage formellement sur le fait que sa hiérarchie, notamment les services administratifs et financiers compétents et les personnes habilitées à représenter juridiquement l'établissement gestionnaire de la subvention, ou ses représentants ou représentantes ont donné leur accord à sa démarche de dépôt en cours et que les informations relatives à la demande leur ont été communiquées.

EXAMEN DES PROPOSITIONS

PROCEDURE D'ÉVALUATION

Pour cet appel, la Collectivité Territoriale de Martinique met en place un processus d'examen des propositions permettant une grande rapidité dans la prise de décision et la mise en place des financements

Un comité de sélection se réunira afin de valider collégalement les dossiers retenus

Les principales étapes de la procédure d'évaluation et de sélection sont les suivantes :

- Examen de l'éligibilité des propositions par la CTM
- Evaluation des propositions au regard des critères d'évaluation
- Examen des dossiers déposés par le comité de sélection
- Validation par la CTM des propositions à financer et publication de la liste des propositions sélectionnées sur la page dédiée à l'appel à projets du site de la CTM
- Envoi aux coordinatrices ou coordinateurs l'accord signé du Président du Conseil Exécutif
- Attribution des fonds par décision du Conseil Exécutif

EVALUATION DES PROPOSITIONS

Les membres du comité de sélection sont appelés à examiner les propositions selon les critères d'évaluation suivants :

- *Adéquation des objectifs du projet et de sa méthodologie aux thématiques ciblées par l'appel à projets*
- *Qualité et compétences du consortium ou de l'équipe au regard des thématiques de l'appel à projets*
- *Potentialité d'application et de valorisation des résultats obtenus dans un contexte court terme*

Les critères sont notés en utilisant une échelle de notation de 0 à 5 :

Note	Signification
0	Critère non traité ou ne pouvant être évalué avec les informations fournies
1	Insuffisant : critère traité de manière superficielle et non satisfaisante.
2	Médiocre : critère traité de façon relativement satisfaisante mais il y a de sérieuses faiblesses.
3	Bien : critère bien traité mais il y a des améliorations nécessaires.
4	Très bien : critère très bien traité, quelques améliorations sont encore possibles.
5	Excellent : critère parfaitement traité, les lacunes éventuelles sont mineures.

MODALITES DE FINANCEMENT DES PROPOSITIONS SELECTIONNEES

Dans le cadre des 4 thématiques citées plus haut, une aide forfaitaire de 5 000€ par projet retenu sera débloquée de manière immédiate permettant à la solution de pouvoir monter en puissance si le contexte l'exige.

DISPOSITIONS RELATIVES AU RGPD ET A LA COMMUNICATION DES RESULTATS

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La CTM dispose de traitements informatiques relatifs à la sélection, au suivi des projets et aux études d'impact pour l'exercice de ses missions. Des données à caractère personnel sont collectées et traitées à ce titre conformément à l'article 6.1 (e) et (c) du RGPD. Ces données font l'objet de traitements informatiques nécessaires à l'exécution d'une mission d'intérêt public et/ou au respect d'une obligation légale.

La Collectivité de Martinique conserve les données à caractère personnel relatives aux projets déposés non sélectionnés pour la durée nécessaire à l'évaluation des projets suivie de l'expiration des voies de recours. Concernant les données relatives aux projets sélectionnés et financés, la durée de conservation court pendant la durée nécessaire au suivi du projet et aux contrôles éventuels des différentes instances habilitées